

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES
EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande de la société **GOLFINGER S.A Chaussée Château de la Bawette 5 à 1300 Wavre**, en vue d'obtenir le permis d'environnement de classe 2 catégorie C nécessaire au forage et à l'exploitation d'une prise d'eau souterraine destinée à l'irrigation du parcours du Golf du Château de la Bawette ainsi qu'à la mise à jour des différents dépôts de l'établissement dans un bien sis à Wavre, Chaussée Château de la Bawette, 5, présentement cadastré Wavre, 1^{ère} division, section D n°73A.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population, la décision des fonctionnaires, technique et délégué du Service public de Wallonie, en date du 29 décembre 2022, en vertu de laquelle la demande susmentionnée, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ne doit pas être soumise à évaluation complète des incidences sur l'environnement et une étude d'orientation sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Cette décision indique les principales raisons de ne pas exiger une telle étude par rapport aux critères pertinents visés à l'annexe III du Code de l'environnement, ainsi que, toutes les caractéristiques du projet et/ou les mesures envisagées pour éviter ou prévenir ce qui aurait pu, à défaut, constituer des incidences négatives notables sur l'environnement.

Conformément à l'article 24 du décret, le projet est soumis à enquête publique, d'une durée de quinze jours.

ANNONCE de l'enquête	OUVERTURE de l'enquête	SEANCE DE CLÔTURE de l'enquête (lieu, date et heure)	Les observations écrites peuvent être adressées au
10 janvier 2023	16 janvier 2023	Administration communale Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme place des Carmes, 8 à 1300 Wavre 30 janvier 2023 de 9h00 à 11h45	Collège communal place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre

Le dossier, ainsi que la décision du fonctionnaire technique de ne pas imposer une étude d'incidence au projet, peuvent être consultés à l'administration communale du **16 janvier 2023** au **30 janvier 2023** inclus.

L'ensemble des documents est accessible en ligne à l'adresse <https://www.wavre.be/2208-pe2-golginer-sa> ou sur **RENDEZ-VOUS**, chaque jour ouvrable de 9h à 12h sauf lundi ainsi que le jeudi 19 janvier 2023 de 16h à 20h et le samedi 27 janvier 2023 de 9h à 12h, dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme. Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par téléphone au 010/ 230.377 de 9h00 à 12h00 (sauf lundi) ou par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement au 010/230. 455.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique
GOLFINGER S.A Chaussée Château de la Bawette 5 1300 Wavre ☎ 010 223 332	M. Pierre Lavendy Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010-230-455	SPW ARNE- DPA Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

A Wavre, **10 janvier 2023**

Par le Collège :
La Directrice générale,
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,
Anne MASSON